

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**DGER POFE / BPP**

COMMISSION NATIONALE SPECIALISÉE « Études Générales »

Mardi 15 novembre 2011

Procès-verbal

**Membres de la CNS :**

Collège :	Employeurs
Coordination Rurale Union Nationale	M. Laurent DEVAUX
FNSEA	Mme Armelle RENARD
Collège :	Salariés
CFTC-AGRI	M. Philippe BLANCHARD
UNSA2A	Mme Paulette CAVRET, Vice-Présidente
Collège :	Pouvoirs Publics
DGPAAT	Mme Nathalie TESSIER
Collège :	Personnes qualifiées
CNEAP	Mme Anne-Marie HAMAYON MAREST
FEP-CFDT	M. Boris GENTY
OR.GE.CO.	M. Bernard CHEVALIER
PEEP AGRI	M. Bertrand LEBLOND
SGEN-CFDT	M. Philippe HEDRICH
SFOERTA	Mme Isabelle BLAHA
SNETAP-FSU	M. Olivier BLEUNVEN
SYAC-CGT	M. Jean-Pierre BALDIT
UNMFREO	M. Philippe TAPIN
UNREP	M. Daniel BÉNISTANT
Collège :	Experts
DGER – IEA	M. Jean-Gabriel POUPELIN
Collège :	invités
FEP-CFDT	Mme Nicole SAMIMI
SNETAP-FSU	M. Yoann VIGNERR
DGER - IEA	Mme Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON
DGER - POFE	M. Philippe VINCENT
DGER - POFE	Mme Catherine LONCLE
DGER - POFE	Mme Maryvonne ISAAC DE LEMOS
DGER - POFE	Mme Catherine BAUBAULT
DGER - POFE	M. Marc CHAUCHARD
DGER – POFE	Mme Sylvie DELORME

**Excusé(s) :**

Collège :	Employeurs
FNSEA	M. Michel CHEVALIER
Forestiers Privés de France	M. Luc BOUVAREL
Jeunes Agriculteurs	M. Sébastien GUILLAUME
SUF-IDF CNPF	M. Florent GALLOIS
Collège :	Employeurs
FGTA-FO	M. Vincent VIBERT-ROULET

FNAF-CFDT	M. Joël COLPIN
<b>Collège :</b>	<b>Pouvoirs Publics</b>
CEREQ	Mme Chantal LABRUYÈRE & Mme Samira MAHLAOUI
<b>Collège :</b>	<b>Personnes Qualifiées</b>
UNAF	M. Noël GILIBERT

Paulette CAVRET, Vice-Présidente, ouvre la séance.

Philippe VINCENT (DGER/POFE) excuse l'absence de Michel CHEVALIER. Il fait part à l'assemblée de sa démission pour raison de santé, celle-ci ne lui permettant plus de continuer son mandat.

Philippe VINCENT (DGER/POFE) tient à le remercier pour le travail qui a été conduit avec lui. Il espère que sa situation se rétablisse.

Compte tenu des circonstances, Philippe VINCENT informe qu'il faudra réélire un président, du collège des employeurs dont était issu Michel CHEVALIER et laisse le soin, en attendant, à Mme CAVRET, Vice-présidente, de conduire la séance.

## **I. Approbation du procès-verbal de la CNS « Études Générales » du 5 octobre 2011**

Le procès-verbal de la réunion de la CNS "Études Générales" du 5 octobre 2011 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) fait part des remarques de Boris GENTY. En page 7, ses propos sont ainsi complétés : « le baccalauréat technologique STAV permet la poursuite d'études vers le BTSA, d'où l'importance de sa lisibilité pour l'ONISEP, pour les familles, pour les responsables de cycles supérieurs en charge de l'instruction des dossiers individuels élèves. Il faut qu'il soit traité sur un même pied d'égalité que les baccalauréats technologiques du Ministère de l'éducation nationale, en matière de poursuite d'études.

La FEP-CFDT souhaite que la pluridisciplinarité soit maintenue comme un axe fort. Il a constaté aussi l'attachement aux stages qui ressort des enquêtes.

Son organisation est favorable aussi à la deuxième langue obligatoire. Concernant l'évaluation, la FEP-CFDT est favorable à 40% CCF et 60% E.T.».

Après la prise en compte de cette modification, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) souhaite intervenir avant la poursuite de l'ordre du jour. Il se dit interrogatif dans la mesure où il n'y a pas eu discussion en séance des travaux relatifs aux modalités des épreuves et à l'évaluation en baccalauréat S (Note de service).

Philippe VINCENT (DGER/POFE) indique qu'il n'est pas d'usage de discuter les notes de services en CNS.

## **II. Présentation du projet d'architecture du baccalauréat technologique « STAV ».**

Catherine BAUBAULT (DGER-POFE) présente l'architecture de formation du baccalauréat technologique STAV qui doit être mis en place à la rentrée 2012, à l'aide d'un diaporama.

Le terme « matière » synonyme d'enseignement pluridisciplinaire disparaît au profit du terme « module » ce qui signifie qu'ils peuvent être constitués d'une seule discipline et ce dans un souci de simplification.

Il est introduit une deuxième langue vivante obligatoire ainsi qu'un accompagnement personnalisé représentant 2h hebdomadaire.

L'enseignement général va du module M1 au module M5. L'enseignement technologique va du module M6 au module M9. Enfin, 5 EIL (M10) au lieu de 4 sont proposés, un EIL supplémentaire est dédié aux science et techniques des équipements (STE).

Concernant l'enseignement facultatif, il comprend comme auparavant 3 heures par semaine et par enseignement.

Les 8 semaines de stages sont maintenues, que ce soit les stages individuels ou collectifs. Sur ces derniers, la troisième thématique est ainsi complétée : « Éducation à la santé et au développement durable » (nouveau libellé).

L'accompagnement personnalisé permet l'individualisation des parcours tandis que la « vie de classe » est maintenue à raison de 10 heures par semaine.

En ce qui concerne la consultation des équipes dans les établissements, le site chlorofil est à la disposition des équipes pédagogiques pour y recueillir les avis, remarques et autres propositions sur le projet de rénovation. L'ouverture de la consultation est effective au 17 novembre 2011, la clôture de la consultation est arrêtée à ce jour au 10 février 2012.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) ajoute en complément de cette présentation synthétique que l'éventualité de 2 EIL supplémentaires (EIL SESG et EIL STE) évoquée en amont, a été finalement réduite à un seul ( EIL STE). De même, la possibilité d'organiser une épreuve anticipée en Histoire-géographie n'a pas été retenue. La dimension pluridisciplinaire du baccalauréat technologique « STAV » est maintenue. Il en est de même des stages collectifs avec un ajustement pour le stage « santé » qui évolue en « santé et éducation à l'environnement et au développement durable ».

Le choix a été fait d'améliorer la cohésion, la lisibilité et le sens donné à ce diplôme. Il appartient à la commission de discuter de ces évolutions.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) revient sur l'intitulé du stage collectif « Éducation à la santé et au développement durable ». Elle indique qu'il présente un cadrage identique à celui en vigueur dans la filière professionnelle afin de donner davantage de cohésion dans les établissements.

### **Débat - Echanges**

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) présente une déclaration préalable sur l'ensemble, au regard des documents préparatoires et de la présentation lors de la présente commission.

Si le SNETAP-FSU note un certain nombre d'avancées depuis la dernière rencontre qui a eu lieu le 5 octobre, telles le retour sur la suppression de l'heure de vie de classe, la reconnaissance des TPE, même s'il regrette qu'ils soient intégrés à l'accompagnement personnalisé, l'abandon de l'épreuve anticipée en Histoire géographie en 1ère, l'abandon de l'EIL management gestion ; cela ne marque pas pour autant la volonté de renforcer la filière technologique.

Il attire l'attention de la commission sur quelques points :

le retrait total des Sciences et Techniques des Équipements (STE) de l'ensemble des modules hormis le M10. Pour le SNETAP-FSU, d'un point de vue pédagogique, les STE doivent rester une matière à part entière, capable d'apporter des éléments de réponses à des questionnements. D'un point de vue disciplinaire, en cantonnant les STE au seul « M10 transformation » et donc à quelques établissements, la DGER provoque une baisse drastique des effectifs pour cet enseignement. Compte tenu de l'évolution des métiers et des techniques, les STE sont pourtant indispensables dans toutes les formations liées aux productions et à l'aménagement.

Il déplore que la place des Sciences Humaines paie le plus lourd tribut dans la chasse aux heures.

Pourtant, ce sont des enseignements indispensables pour la formation à la citoyenneté pour de futurs professionnels capables d'évoluer, de s'adapter, de répondre aux nouveaux enjeux et aux attentes nouvelles de la société.

Les baisses des volumes horaires en Histoire-Géographie, en ESC ou en Sciences économiques laisse penser aux collègues que leurs matières ne fonctionnent pas, qu'ils sont responsables du décrochage scolaire et qu'il faut donc privilégier l'accompagnement personnalisé pour la réussite des élèves. La baisse des horaires en ESC remet également en cause la part d'animation du territoire relevant des missions de l'État. Il souligne le fait que l'Histoire-géographie est la seule discipline à perdre en volume horaire disciplinaire, sans en récupérer une partie en pluridisciplinarité. Pourtant cette discipline avait déjà été fortement affaiblie lors des réformes de la voie professionnelle et de la filière générale. Si le projet qui est présenté reste en l'état, il y aura moins d'heures en baccalauréat technologique qu'en baccalauréat professionnel.

Ces choix sont d'autant plus incohérents que ces disciplines avec des programmes fortement ancrés dans les territoires répondent aux spécificités de l'enseignement agricole que le ministère veut défendre.

La simplification qui a été annoncée lors de cette rénovation semble rester au stade de l'intention puisque, par exemple, nombre de disciplines se retrouvent dans 3 ou 4 modules du fait de la pluridisciplinarité.

La poursuite d'études est annoncée comme un élément fort du baccalauréat technologique, or, il constate une baisse de 124 heures du volume horaire des matières générales ce qui est en totale contradiction avec cette annonce, qui ne sera pas réglé par la pluridisciplinarité qui va plutôt entraîner dans le sens d'une perte d'heures pour les enseignants.

Le SNETAP-FSU souhaite attirer l'attention sur tous ces points et il regrette l'esprit dans lequel se déroule cette rénovation.

Il rappelle son opposition aux modalités de mise en place de l'accompagnement personnalisé dans les établissements. Les heures consacrées à celui-ci étant prises principalement sur les sciences humaines pour être mises dans un pot commun, entraîne un recul important des volumes horaires hebdomadaires.

Il regrette encore une fois l'esprit de cette rénovation qui confirme bien le manque d'ambition de la DGER pour la filière technologique et s'inquiète pour le maintien de sa place au sein de l'enseignement agricole.

Philippe TAPIN (UNMFRÉO) se réjouit de la montée en puissance de l'accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, il souhaite le maintien du volume horaire de biologie dans le module M3.

Pour ce qui est de la LV2, il fait part d'une demande de précisions sur les modalités d'applications.

Pour la discipline des Sciences et Techniques des Équipements (STE), discipline à caractère transversal, qui ne devrait pas être cantonné au seul EIL, il s'interroge sur le bien fondé de sa suppression dans les modules. Y a-t-il eu consultation ?

Par ailleurs, il se félicite de connaître le calendrier de la consultation et apprécie les délais accordés afin de préparer la future rentrée.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) précise que la consultation se fera au fil de l'eau à partir de maintenant et avant le passage en CPC (février 2012).

Anne-Marie HAMAYON-MAREST (CNEAP) relève quelques inadéquations par rapport à l'esprit général de la réforme, notamment :

- sur l'intitulé des modules,
- sur l'équilibre des disciplines. Elle constate une baisse dans les disciplines générales qui lui semble dommageable,
- pour la deuxième langue vivante, introduction par la réforme du lycée, il lui semble intéressant de pouvoir moduler les volumes horaires,
- elle trouve intéressant que l'Histoire-géographie puisse se poursuivre jusqu'en Terminale,
- elle se pose la question des Horaires Supplémentaires Enseignants (HSE) dans l'accompagnement personnalisé, en particulier, au niveau du tutorat et des stages passerelles,

Concernant la simplification des modules, il reste du travail à faire et elle dit qu'elle remettra des propositions, en particulier, il serait plus clair de faire apparaître la discipline forte à l'intérieur de chaque module.

Elle pense qu'il faut sans doute retravailler la part consacrée aux Sciences et Techniques des Équipements (STE), ne pas les cantonner au seul EIL, et donc les introduire dans les autres modules technologiques. Elle soumet l'idée qu'il serait possible de faire des choix variables dans les EIL à l'initiative des équipes pédagogiques.

Elle demande une expertise de l'Inspection de l'enseignement agricole sur l'évaluation et les résultats de baccalauréat technologique qui ne sont pas très bon pour l'instant.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) affirme que :

- il y a remise en cause de la qualité offerte pour ce diplôme, au vu de la lecture des documents, elle rappelle qu'il avait été dit précédemment que ce baccalauréat technologique est un diplôme « phare » de l'Enseignement agricole. Or, elle constate que la qualité et les missions agricoles sont remises en cause ici.

- il y a baisse des moyens humains et des exigences disciplinaires,

- il y a une remise en cause des missions de l'enseignement agricole et une fragilisation de celui-ci par la baisse des horaires des Sciences humaines : Histoire-géographie, Sciences économiques avec l'ESC, Français et Philosophie qui sont fortement impactés,

- il y a une quasi suppression du STE ramené à une présence unique dans le M10 qui aura des conséquences importantes sur le long terme, et ce à l'échelle de tout le territoire,

- il y a perte des spécificités techniques.

Si effectivement, il y a l'introduction d'une seconde langue vivante, voire d'une troisième langue vivante, elle met en exergue le fait que peu d'établissement pourront offrir cette possibilité dès la seconde générale. La question des moyens humains va très vite se poser. Elle ne voit pas comment il va être possible de répondre à cela. L'Histoire-géographie oeuvrera t-elle pour la vision transversale de ces disciplines ? Elle s'interroge sur qui pourra offrir cet EIL d'agro-équipement. Elle met en garde contre le risque fortement pressenti de l'effondrement de cette discipline. Concrètement, elle avance que l'ensemble des enseignements facultatifs ne pourra se faire.

Elle s'interroge sur :

- l'organisation de l'accompagnement personnalisé,

- le risque d'effondrement de certains établissements puisque les moyens accordés le sont en fonction du nombre d'élèves.

Jean-Pierre BALDIT (SYAC-CGT) relève trois points positifs qui sont l'Histoire-géographie qui ne s'arrête pas en première, l'apparition des langues vivantes et le maintien des stages collectifs.

Pour autant, les points négatifs sont les plus nombreux : la place accordée à ce baccalauréat technologique et son ambition dont on peut douter, la question de l'évaluation qui reste en suspend (le STAV est difficile et les résultats trop moyens), la baisse du niveau et des horaires des sciences humaines et de leurs horaires, la suppression des STE. Quand on se penche sur les résultats moyens, on a l'impression que la DGER propose une baisse de niveau. Cela lui paraît extrêmement dangereux.

Il s'interroge sur l'accompagnement. Il n'adhère pas à cette vision qui fait apparaître l'élève comme un consommateur. L'accompagnement personnalisé nécessite des moyens en personnels et en locaux. Il préférerait que le concept de « projet collectif » soit réhabilité. Il attend de voir le projet d'évaluation.

Philippe HEDRICH (SGEN-CFDT) rapporte que 31 heures représentent beaucoup. Il pense que si la volonté est d'avoir un enseignement ambitieux, rajouter des heures ne suffit pas. Il faut privilégier la qualité plutôt que la quantité. Il confirme bien que personne, ni bien sur le SGEN-CFDT, ne proposera de réduire les horaires. Il s'associe aux autres syndicats pour dénoncer la suppression des STE qui lui semble non pertinente. Il n'est pas persuadé non plus de la pertinence de l'EIL STE, surtout avec une baisse des heures de technique et donc des dédoublements. Le SGEN-CFDT demande donc un effort sur les dédoublements.

L'accompagnement personnalisé lui semble « peu parlant » pour l'instant, la proposition d'inclure les TPE peut être positive à condition de les centrer sur « l'aide personnalisée à la méthodologie » et le conseil pédagogique

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) exprime son inquiétude par rapport au contexte dans lequel arrive cette rénovation qui prévoit la perte de 112 postes essentiellement dans les établissements privés, à la rentrée 2012. La mise en place d'un nouveau diplôme aussi important que le Baccalauréat « STAV » lui paraît difficilement compatible avec la réduction de moyen. Tous les modules, pratiquement, font l'objet d'une diminution horaire. Il conviendrait de conforter l'enseignement général. Alors qu'en M1, on observe qu'il y a moins d'heures qu'en M3. Ce qui est une aberration selon elle. Comment dans ces conditions envisager la poursuite d'études ?

Elle fait remarquer que la pluridisciplinarité est supprimée des modules généraux. Elle dit que la philosophie, intervenait avant rénovation dans la pluridisciplinarité.

Boris GENTY (FEP-CFDT) souhaiterait qu'un vrai projet par rapport à l'accompagnement personnalisé caractérise ce dispositif, car accorder 2 heures représente un volume horaire non négligeable.

Il fait part des mêmes inquiétudes que les autres intervenants quant au Science et Technologies des Équipements : le retrouver dans les EIL et la pluridisciplinarité est insuffisant.

Il ne voit pas une place suffisante accordée aux Sciences humaines, et s'interroge donc sur les futurs techniciens supérieurs.

Il reste prudent sur le rattrapage qui ne doit pas seulement permettre des résultats acceptables sur le baccalauréat. Il ne faut pas oublier qu'il doit permettre l'accès aux études supérieures.

Il s'interroge sur le bien-fondé de l'EIL de Science et Technologies des Équipements. Il ne perçoit pas les finalités de ce diplôme sauf pour le BTSA « GDEA » probablement une filière qui aura des difficultés de recrutement. Il se demande s'il sera prêt pour la rentrée 2012. Quels sont les établissements qui demanderont l'ouverture de cet EIL ? Quels débouchés pour cette formation ? Cet EIL ne lui semble pas très attractif.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) soulève le problème relatif à la réglementation, et plus précisément, l'autorisation de ces ouvertures par rapport au CREA, à la rentrée 2012. Les ouvertures pour la rentrée 2012 sont déjà statuées. Comment se feront les demandes d'ouverture de cet EIL, les dossiers doivent être déposés à quelle date car la réforme est prévue une rentrée en 2012, et certains CREA ont déjà eu lieu.

Boris GENTY (FEP-CFDT) ne trouve pas très judicieux les appellations des EIL ; il faut simplifier leur nom, les rendre plus lisibles.

Deux modules M10 ont pour abréviation « TPA » (« Technologies de la Production Agricole » et « Transformation des Produits Alimentaires »).

Concernant l'évaluation, la FEP-CFDT est favorable à 40% CCF et 60% E.T. La FEP-CFDT demande que de vrais objectifs, et des modalités d'épreuves clairement définis au niveau national encadrent l'épreuve de rattrapage. Il ne convient pas d'ajuster une variable pour faire en sorte que le taux de réussite à l'examen soit socialement acceptable. Il ne faut pas oublier que les élèves doivent poursuivre et réussir en BTS..

Sur la dénomination des EIL : « TPA » revient deux fois, le terme technologie est redondant.

Philippe BLANCHARD (CFTC-AGRI) émet des remarques sur le cadre général de la rénovation. Il a quelques interrogations par rapport au projet. Il s'interroge sur la réelle autonomie des équipes alors que tout est déjà écrit. Il s'interroge également sur l'épreuve de rattrapage. Par rapport à l'EIL, il est indiqué que la mise en oeuvre du module M10 relève du choix de l'établissement. Il se demande quel est ce choix ? Qu'en est-il de la promotion de l'EIL « services » qui reste méconnu, particulièrement pour l'enseignement supérieur.

Il constate que sur le site de PORTEA, dans l'onglet formation, le baccalauréat technologique n'est pas mentionné. Il fait part que pour disposer de l'information, il faut s'y prendre autrement.

Sur l'architecture, il a établi un comparatif avec 2006 :

- il regrette la perte de la capacité agricole au niveau des finalités,
- il trouve le projet cohérent avec les simplifications proposées, il trouve pertinent la diminution réalisée sur toutes les disciplines,

- par contre, les STE sont les grands perdants et il trouve cette diminution peu cohérente dans certaines filières,
- les programmes semblent inchangés mais il y a moins d'heure pour les faire,
- il est en attente d'une cohérence entre les n° d'épreuves et les n° des modules afin de clarifier l'évaluation et l'examen et donc en attente du référentiel.

Le passage de 30 heures à 31 heures ne cache pas l'inquiétude qui subsiste par rapport au climat actuel de diminution des heures.

Bernard CHEVALIER (ORGECO) remarque une contradiction entre la volonté affichée de conduire vers les études supérieures et la baisse inquiétante des Sciences humaines. Ce qui n'est pas acquis avant ne le sera jamais.

La volonté de revaloriser le baccalauréat technologique semble respectée.

Il observe une augmentation des effectifs dans les baccalauréats professionnels au détriment du développement des baccalauréats technologiques alors qu'ils présentent des différences.

Il fait part enfin, d'une dernière inquiétude entre le module 7 (physique-chimie) et le module 10 concernant la disparition de la physique-chimie dans les situations pluridisciplinaires.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) relève que le tour de table est assez riche, avec des points de convergence. Il tient à rappeler tout d'abord, le principe de la réforme des lycées qui a conduit à faire un certain nombre de choix, notamment en ce qui concerne l'accompagnement personnalisé et la 2ème langue vivante.

Il s'agit de s'interroger sur les équilibres à trouver : amélioration de la lisibilité, atomisation entre les disciplines de certaines « matières », finalité globale du baccalauréat technologique pour la poursuite d'études.

Il faut maintenir les spécificités de ce baccalauréat « STAV », et particulièrement son encrage sur « agronomie - vivant ». Les thématiques « Territoires » et « Faits alimentaires » sont des marques de fabrique.

En ce qui concerne la poursuite d'étude, elles se diversifient, au delà du BTS.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) explique qu'il n'y aura plus d'obligation réglementaire qui consiste à associer deux disciplines dans un module, donc il est proposé d'avoir des modules monodisciplinaires. Elle illustre son propos par l'exemple du M3.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) aborde la pluridisciplinarité. Sa définition est inchangée : la dotation horaire et enseignants est maintenue. Des informations complémentaires sur les thématiques seront données car la réflexion sur le sujet n'est pas suffisamment aboutie.

Par ailleurs, il tient à rappeler les choix réalisés : maintien des disciplines à caractère scientifique, pas de remise en cause de la pluridisciplinarité, ni des stages collectifs.

Il fait part des remontées des établissements qui pointent une présence non pertinente des STE pour tous les élèves. La discipline STE est maintenue en pluridisciplinarité et renforcée par la création d'un nouvel EIL. Le renforcement du STE dans l'EIL « aménagement » peut être étudié. Il explique que d'autres formules avaient été proposées lors de la dernière CNS, avec moins de pluridisciplinarité, mais elles ont été abandonnées. Le maintien de l'horaire de pluridisciplinarité entraîne la diminution de certains volumes horaires (principe des vases communicants).

Catherine LONCLE (DGER-POFE), complète les propos de Philippe VINCENT, sur la pluridisciplinarité, et souhaite lever les malentendus. Elle précise que les disciplines qui se rajoutent sont indiquées en italique, devant.

La philosophie est présente en pluridisciplinarité car elle présente un réel intérêt.

Un travail complémentaire est nécessaire sur les thèmes de pluridisciplinarité ; ils seront définis nationalement mais leur organisation sera laissée à l'initiative des établissements.

Elle propose de mettre en consultation le document qui est remis aujourd'hui, et de faire part des remarques remontées suite à cette consultation à la CNS du 25 janvier 2012.

Elle présente le calendrier de travail : les projets de modules avec les objectifs de rang 1 doivent

parvenir à la DGER début janvier 2012.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) se dit favorable à un maximum de consultation. Il reconnaît que les réunions des CNS sont des étapes importantes, mais il informe du risque de complications si les documents sont mis en consultation au fil de l'eau. La consultation est nécessaire, mais elle doit être réalisée dans un cadre dans lequel on puisse s'y retrouver.

Il fait la demande d'une CNS supplémentaire anticipée début janvier 2012.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) approuve l'intervention d'Olivier BLEUNVEN. Elle souhaite alerter les collègues de la présence de nouveaux documents à consulter.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) propose qu'une CNS « Études générales » supplémentaires soit inscrite début janvier 2012.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) comprend bien qu'il s'agit d'une CNS supplémentaire et non de la CNS qui est prévue en fin janvier que l'on avancerait.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) justifie que la capacité agricole n'est pas été retenue pour le baccalauréat technologique. Elle rappelle le contexte et l'évolution du dispositif, avec le PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé). Elle confirme bien qu'il n'est pas actuellement prévu que le baccalauréat technologique permette l'octroi de la capacité agricole. Il a bien été dit qu'il convenait de différencier le baccalauréat professionnel du baccalauréat technologique. Les principes de l'octroi de la capacité ont évolué. Elle insiste bien sur le fait que l'objectif du diplôme n'est pas la capacité agricole.

Philippe TAPIN (UNMFRÉO) pense que le baccalauréat technologique « STAV » évolue peu et il confère actuellement la CPA. Il ne voit pas en terme d'affichage ce que l'Etat gagne à ne pas conférer la capacité agricole.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un diplôme qui est fait pour s'installer. De plus, les critères pour l'inscription de ce baccalauréat sur la liste des diplômes conférant la CPA ne sont pas réunis.

Elle souligne que l'accompagnement personnalisé nécessite plus de définition. Dans la réforme du lycée, l'accompagnement personnalisé est un dispositif obligatoire calibré (2 heures par semaine). Le tutorat, les stages passerelles sont des dispositifs mis en place sur des besoins identifiés et qui sont financés différemment (au niveau régional).

Les TPE sont intégrés à l'accompagnement personnalisé car ils permettent la méthodologie.

Elle confirme qu'il y aura des épreuves de rattrapage. Elle rappelle que le cadre est celui de l'Éducation Nationale, il est organisé sur le même schéma. Les épreuves de rattrapage sont à peu près similaires à celles du baccalauréat général, il s'agit d'oraux réalisés sur les épreuves écrites du premier groupe.

Elle prend note de la demande d'expertise sur les résultats du baccalauréat professionnel et en présentera les conclusions à la prochaine CNS.

Elle intervient sur le questionnement par rapport aux EIL et sur la présence de nouveaux EIL au sein d'un établissement. La décision de l'ouverture d'un nouveau EIL revient aux services déconcentrés.

Philippe TAPIN (UNMFRÉO) rappelle la réglementation sur les « formations » sous contrat avec l'État pour les établissements relevant de l'article 5 de la loi ROCARD. À l'article 4 du décret du 14 septembre 1988, ces « formations » sont définies par le diplôme, l'option et l'année d'étude, pas par les EIL. Par conséquent, pour ces établissements relevant de l'article 5, la mise en place d'un EIL ne peut pas faire l'objet d'une décision d'ouverture.



Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) aborde l'EIL « STE ». Ce nouvel EIL possède un caractère professionnalisant trop fort. L'horaire de la discipline « STE » se retrouve concentré dans cet EIL.

Il prévient que des problèmes de postes d'enseignants en EIL vont se poser. Il est important de rééquilibrer la présence du « STE » dans l'ensemble de la filière. Une des solutions serait de répartir différemment les disciplines du module M10, rééquilibrer la présence du « STE » dans l'EIL « aménagement » et l'EIL « production ». Il propose de répartir différemment les disciplines dans les EIL. Il note que les connaissances en Physique-chimie sont indispensables.

Il s'inquiète du maintien des disciplines dans les établissements. La construction du module M10 est à revoir.

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) demande à quel moment apparaissent les volumes horaires par rapport aux disciplines des stages collectifs au niveau des documents.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) répond que 90 heures sont allouées aux stages collectifs dont la répartition n'est pas encore effective.

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) dénonce un problème de cohérence et de lisibilité sur le stage « Santé et Développement Durable » et sur le stage « Territoire ».

Il aborde la question des seuils : il n'y a plus de volume horaire affecté. Il se demande si les seuils ont disparu.

La langue vivante 2 est introduite par cette réforme. La dotation ne permettra la présence que d'une seule langue vivante. L'enseignement facultatif n'est pas financé par le ministère. Donc, dans la réalité, le risque est fort que l'enseignement facultatif ne soit pas réalisé.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) s'interroge sur les disciplines mentionnées en italique dans le document présenté. Elle interroge la DGER sur les disciplines pilotes ou associées en pluridisciplinarité.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) rappelle qu'il y avait des disciplines pilotes et des disciplines associées auparavant. Elle explique que les disciplines en italique correspondent aux disciplines associées.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) interroge l'administration sur l'enseignement facultatif. Que fait l'Enseignement Agricole pour mettre en valeur la LV3, comme le portugais, par exemple. Les langues vivantes 1 & 2 sont bien cadrées.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) répond que dans l'Enseignement Agricole, on a des enseignants pour quatre langues vivantes et des langues régionales. Elle répond qu'il n'y aura pas de nouvelles propositions de langues en LV3. Elle comprend que ce qu'évoque Nicole SAMIMI correspond à une autre demande : pour les élèves bilingues de langue maternelle autre que le français, il existe un dispositif particulier sur lequel il faut se renseigner.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) souhaite rapporter une proposition à l'EIL.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) répond sur la présence du « STE » dans les modules.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) demande si la répartition des disciplines en M10 peut évoluer. Faut-il mettre du STE dans tous les M10 ? L'EIL « STE » est trop professionnalisant. Il propose de mettre de la Physique-chimie dans cet EIL et de remettre du STE en M8.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) répond qu'il est prévu de maintenir les seuils. La LV2 est obligatoire, mais le choix est restreint aux quatre langues vivantes enseignées.

Jean-Gabriel POUPELIN (DGER-POFE) est attentif à tout ce qu'il se dit. Le pré-projet a beaucoup bougé. Il reconnaît que les EIL sont effectivement très importants.

Il informe que la discipline STE existe déjà dans les EIL « production » et « aménagement » et que

cette discipline est très, voire trop présente dans le nouvel EIL.

Il souligne que le nombre d'heures élèves/semaine a été augmenté, soit un total de 31 heures. Il explique que l'Inspection de l'enseignement agricole n'a jamais été un défenseur acharné de cela.

Sur les diminutions qui ont été faites et obligées sur les modules M1 à M9, seuls les mathématiques et l'EPS n'ont pas vu leurs horaires diminuer car ces disciplines sont emblématiques. Il se réjouit que l'horaire d'EPS n'ait pas bougé. Il rapporte que les échanges qui ont eu lieu sont très complets.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) regrette la place qu'occupe l'économie dans ce baccalauréat technologie : il est incohérent qu'il n'y ait pas d'économie générale. Il faut avoir une approche de base nécessaire dans le cadre de la poursuite d'études. La pluridisciplinarité n'est pas propice pour aborder l'économie générale.

Par rapport à la pluridisciplinarité, elle dit qu'on ne maîtrise pas encore tout, mais qu'il ne faut pas la considérer comme une variable d'ajustement. Elle ne peut pas servir à étoffer des fiches de service. Il faut avoir une réflexion pédagogique sur cette activité.

Par rapport aux EIL, elle souhaiterait faire une proposition « Production : cultures pérennes ».

Par rapport à l'accompagnement personnalisé, elle souhaite que ce ne soit pas une « variable d'ajustement » mais un réel enseignement. Elle demande une formation des enseignants sur ce volet.

Par rapport aux stages collectifs « Santé et Développement Durable », il est important que la formation « secourisme » y soit apportée. Elle détaille qu'il faut parler de secourisme du travail et non pas de PSC1.

En pluridisciplinarité, il est nécessaire de maintenir une activité philosophie – biologie sur l'ensemble des sujets de bioéthique.

Par rapport aux langues vivantes, elle s'interroge sur les moyens affectés à la LV3 et à l'option européenne.

Boris GENTY (FEP-CFDT) n'est pas sûr que les Maths et le sport soient aussi emblématiques que présentés.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) indique que la DGER a fait des choix « symptomatiques ». Il le redit : quelle est la place de ces Sciences humaines dans la filière technologique ? C'est à partir de la maîtrise des Sciences humaines que l'on aiguise son sens critique. Il observe une diminution progressive des sciences humaines dans les formations et il trouve cela très dangereux. Il est nécessaire d'entamer une discussion sur le sujet sur le long terme.

Jean-Pierre BALDIT (SYAC-CGT) rappelle que la demande d'une culture humaniste émanait des professionnels, dans les années 1980. Il est nécessaire d'avoir un recul intellectuel sur les connaissances.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) est catastrophée par la diminution des horaires des sciences humaines.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) explique que le renforcement des langues vivantes apportent cette ouverture « sciences humaines ».

Catherine LONCLE (DGER-POFE) répond que l'ESC est complètement absente à l'Éducation nationale dans le baccalauréat technologique. C'est une spécificité de l'enseignement agricole qui est préservée.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) remarque que les disciplines perdent plus ou moins d'heures. Il est nécessaire de faire un rééquilibrage sur les pertes horaires, il propose d'affecter des diminutions similaires dans toutes les disciplines. Il y a moins d'heures de sciences humaines qu'en baccalauréat professionnel. Les enseignants récupéreront les heures d'accompagnement personnalisé pour compléter leurs services.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) dit avoir bien entendu cette forte inquiétude. Les ajustements

éventuels seront étudiés en fonction de ce qui a été dit en commission et dans la limite de l'ensemble des impératifs.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) demande s'il y aurait une possibilité de flécher l'accompagnement personnalisé sur des thématiques.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) propose de passer à la présentation des données sur les effectifs et les résultats aux examens, réclamées lors de la dernière commission.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) précise que les données statistiques recherchées sont sous forme de tableau et concernent le taux de réussite au baccalauréat technologique.

Catherine BAUBAULT (DGER-POFE) présente les résultats et indique que le taux de réussite est relativement homogène, il s'élève entre 70 et 80%. Elle ne note pas une diminution nette.

Philippe HEDRICH (SGEN-CFDT) fait remarquer que l'on parle des « admis », or la baisse se joue au niveau des effectifs « en entrée ».

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) revient sur la question relative à la classe de première. Il ne s'agit pas que d'une vue de l'esprit, que d'une tendance, sur le terrain, comparé à il y a dix ans, on dédoublait, cette année, la réalité est que les classes s'allègent toujours davantage.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) dit que l'on est dans du commentaire de document. Elle se demande ce que sera la nouvelle évaluation dans ce baccalauréat technologique.

### **III. Questions diverses**

Une CNS « Études générales » est à programmer en semaine 2, soit le mardi 10 janvier 2012, à partir de 14h00.

Paulette CAVRET, Vice-Présidente, lève la séance à 12h30.

La Vice-Présidente de la CNS « Études Générales»,

Paulette CAVRET